

Comité Syndical Européen de l'Education



Association Européenne des Parents d'Elèves

Réussir l'apprentissage des langues Déclaration EPA-CSEE de Reykjavik 2001

On constate un besoin croissant de connaissances de langues dans la société, non seulement en vue d'une valorisation personnelle ou à des fins professionnelles, mais aussi dans un but de contribuer à l'ouverture entre cultures et individus. Les aptitudes à la communication figurent aujourd'hui parmi les exigences les plus importantes sur le marché du travail, d'autant plus que la globalisation et les échanges internationaux se développent rapidement.

En Europe, la diversité linguistique et culturelle fait partie d'un héritage commun qui doit être promu. Un dialogue culturel et une compréhension mutuelle sont des éléments fondamentaux pour une citoyenneté démocratique européenne.

La libre circulation d'idées et de personnes sont des droits qui requièrent de meilleures connaissances des langues. Le développement de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes est inhérent à l'éducation tout au long de la vie. Maîtriser des langues étrangères représente pour les jeunes un élément important de leur éducation et formation professionnelles ainsi que de leur transition de l'école à la vie active.

Nous, parents, enseignants et autres personnels d'éducation sommes favorables à la décision du Conseil des Ministres et du Parlement européen de déclarer 2001 "L'année européenne des langues". Nous sommes conscients de notre responsabilité actuelle et future en matière de promotion d'une attitude interculturelle parmi les jeunes, en particulier l'apprentissage des langues.

Langue, culture et société

- Chacun doit être capable de comprendre, parler, lire et écrire la langue la plus utilisée dans la société afin d'être capable de travailler et de participer à la vie culturelle, sociale et politique. Ce point souligne le droit de tout enfant à apprendre la langue principale de la société où il grandit.
- Chacun a le droit de préserver son identité culturelle. La langue est une composante essentielle de toute culture. Ce constat souligne le droit de tout enfant à apprendre sa langue maternelle, y compris quand cette langue maternelle n'est pas la langue principale de la société où il vit.
- Chacun doit apprendre à respecter les autres cultures et posséder des connaissances élémentaires sur différentes cultures. Il est également important d'apprendre à apprécier les diversités d'une société multiculturelle. Une autre tâche cruciale est d'apprendre à régler les conflits sans violence et dans un esprit de respect mutuel. Cet élément souligne la nécessité d'une éducation aux droits de l'homme et à la démocratie. Ces aptitudes contribueront au développement d'un respect mutuel et aideront à combattre toute tendance de racisme et de xénophobie. L'enseignement de cultures est lié de façon organique à l'enseignement de langues.
- Dans les systèmes d'éducation obligatoire, tous les élèves/étudiants doivent apprendre deux langues étrangères. Cette connaissance est essentielle pour pouvoir rencontrer des gens d'autres pays et d'autres cultures et communiquer avec eux, voyager, travailler et vivre dans un autre pays.

EPA, Association Européenne des Parents d'Elèves • la rue du Champ de Mars • B - 1050 Bruxelles • e-mail : infos@epa.be

CSEE, Comité Syndical Européen de l'Education • Bd du Roi Albert II, 5 8^e étage • B - 1210 Bruxelles • e-mail : secretariat@csee-etuuce.org

Les cours de langues doivent figurer parmi les éléments de l'éducation tout au long de la vie pour des adultes. De tels cours renforceraient l'aptitude des parents et des enseignants à soutenir et encourager l'apprentissage de langues par les enfants/élèves.

L'EPA et le CSEE proposent

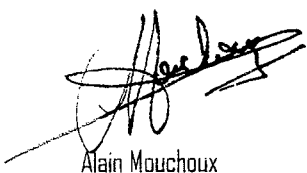
Afin d'atteindre ces objectifs, les gouvernements et les autorités régionales et locales ont un rôle prépondérant à jouer. De toute évidence, les gouvernements nationaux sont responsables de leurs systèmes d'éducation et de formation, mais les propositions de l'EPA et du CSEE doivent s'appliquer également au niveau de l'UE là où cela s'avère approprié par le biais des programmes Socrates, Leonardo, Jeunesse et autres. Dans le cadre de l'apprentissage des langues, les mesures suivantes devraient être prises :

- L'opinion publique en général doit être sensibilisée à l'importance de la connaissance des langues vivantes.
- Les parents et les enseignants ont un rôle essentiel à jouer, et l'information doit tenir compte de cet élément.
- La dimension culturelle doit être davantage mise en évidence lors de l'information concernant l'apprentissage de langues.
- Développement de stratégies afin d'intensifier et de diversifier l'enseignement des langues.
- Il y a lieu de développer l'apprentissage de langues dans le cadre de l'éducation de la petite enfance.
- Les capacités linguistiques doivent être développées par une approche interdisciplinaire.
- Développement de méthodologies didactiques pour l'enseignement de langues modernes.
- Prise en compte des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour soutenir et favoriser l'apprentissage.
- Développement de la recherche en éducation concernant les langues vivantes (didactique et pédagogie).
- Les échanges et les visites en vue d'apprendre des langues doivent être encouragés.
- Des cours de langues dans d'autres pays doivent être encouragés et développés.
- Les écoles doivent davantage avoir recours aux échanges d'enseignants de différentes cultures et utilisant leur langue maternelle.
- Les enseignants doivent bénéficier d'une meilleure formation initiale et d'une formation professionnelle continue qui tiennent compte des changements tant dans la société qu'au sein de l'école, en particulier ceux dus aux TIC.
- La formation des enseignants doit être de haute qualité afin d'assurer une amélioration constante de la qualité de l'éducation au niveau de l'école. La possibilité d'acquérir des méthodes d'auto évaluation devrait être offerte aux enseignants.

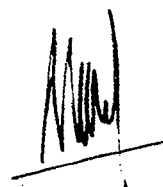
Les différents partenaires doivent partager la responsabilité dans le projet d'apprentissage des langues.

- Les élèves : par leur ouverture d'esprit à l'acquisition de langues et à la connaissance de cultures étrangères.
- Les parents et les enseignants, conscients de l'importance de la connaissance des langues, doivent encourager l'apprentissage des langues en développant chez les enfants l'intérêt pour les langues et les capacités linguistiques.
- Les autorités, aux différents niveaux, ont la responsabilité de fournir les moyens financiers, le cadre juridique, les mécanismes d'évaluation.

Ce texte a été accepté par le Bureau du CSEE (21 novembre 2000) et le Comité Exécutif de EPA (11 novembre 2000) et signé par les personnes présentes à Reykjavik le 26 novembre 2000:



Alain Mouchoux
Assistant du Secrétaire Général
CSEE



Dominique Bariller
Président
EPA